

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 66 (1940)
Heft: 7

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

les travaux pratiques doivent être surtout ceux du laboratoire de chimie.

Rien ne semble s'opposer d'ailleurs à ce que les laboratoires d'une école d'application aient un caractère semi-industriel, permettant aux élèves de se mettre en contact avec la pratique sous une forme plus scientifique qu'ils n'en auront l'occasion après être sortis de l'école. Les universités américaines ont développé considérablement leurs laboratoires d'essais en travaillant de concert avec les industries. Elles y trouvent un double avantage en ce que les industriels suivent avec intérêt le progrès des travaux exécutés pour eux et en ce que l'élève apprend à traiter scientifiquement des problèmes dont l'aspect expérimental lui sera difficilement accessible dans sa profession, car il sera plus tard trop occupé par les nécessités quotidiennes de son travail pour pouvoir se former aux recherches. L'expérimentation industrielle dans les écoles trouvera une place recommandable si elle est dirigée par un professeur compétent, l'organisation des laboratoires de l'école pouvant alors garder quand même un aspect hautement scientifique.

Un autre avantage du laboratoire, c'est qu'il permet aux élèves moyens de se développer au contact des réalités et d'atteindre un niveau qui ne pourrait leur être donné par un enseignement scientifique les dépassant souvent.

SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

Extrait du procès-verbal

de la séance du Comité central du 9 février 1940.

1. Etat nominatif.

Admissions.

Dans la séance du comité central du 9 février 1940 ont été admis :

			Section
<i>Cart Pierre,</i>	ing.-électricien	<i>Le Locle</i>	Chaux-de-Fonds
<i>Marti Frits,</i>	ing.-électricien	<i>Chaux-de-Fonds</i>	Ch.-de-Fds
<i>Bugnion Frank,</i>	ing.-électricien	<i>Genève</i>	Genève
<i>Micheli Jacques,</i>	ing.-électricien	<i>Genève</i>	Genève
<i>Perrin Louis,</i>	ingénieur civil	<i>Genève</i>	Genève
<i>Bovet Théodor,</i>	ing.-mécanicien	<i>Genève</i>	Genève
<i>Birchmeier Auguste,</i>	ingénieur civil	<i>Lausanne</i>	Vaudoise
<i>Boon A.-E.,</i>	ingénieur civil	<i>Vevey</i>	Vaudoise
<i>Lugrin E.-V.</i>	ingénieur civil	<i>Lausanne</i>	Vaudoise
<i>Moor Walter,</i>	Architekt	<i>Zürich</i>	Zürich
Décès.			
<i>Leder Walter,</i>	Maschinen-Ing.	<i>Basel</i>	Basel
<i>v. Steiger Alex.,</i>	Bau-Ingenieur	<i>Bern</i>	Bern
<i>Ziegler Ernst,</i>	Architekt	<i>Wabern</i>	Bern
<i>Meyer Samuel,</i>	Architekt	<i>Gächlingen</i>	Schaffhausen
<i>Allwegg A.,</i>	Bau-Ingenieur	<i>St. Gallen</i>	St. Gallen
<i>Carey Edouard,</i>	ingénieur civil	<i>Pully</i>	Vaudoise
<i>Itchner Otto,</i>	Architekt	<i>Küsnacht/Zch.</i>	Zürich
<i>Schild Siegfried,</i>	Elektro-Ing.	<i>Zürich</i>	Zürich

2. Comptes 1939 et budget 1940.

Le comité central prend connaissance du résultat des comptes de 1939 et décide de présenter ces derniers aux réviseurs des comptes. Le budget 1940 est approuvé. Le comité central décide de faire approuver les comptes 1939 après leur vérification par les réviseurs par votation écrite auprès des délégués des sections.

3. Caisse de compensation pour les professions indépendantes.

Le comité central prend connaissance des nouvelles propositions du Département de l'économie publique et décide d'effectuer une enquête parmi les membres de la S. I. A. établis à leur compte, afin d'obtenir une base de comparaison.

La question d'une caisse de compensation pour les professions indépendantes sera suivie par le comité central avec toute l'attention voulue.

4. Divers.

Le comité central traite en outre les questions suivantes : protection des titres, concours pour l'école des jeunes filles à Zurich, pour l'hôpital régional de Sion, participation de la S. I. A. à la Fédération suisse pour la construction d'abris antiaériens, représentations de la S. I. A. à l'Institut pour l'organisation rationnelle et exploitation industrielle créé à l'Ecole polytechnique fédérale, les nouveaux règlements fédéraux pour les dessinateurs, etc.

Le Secrétariat.

Zurich, le 18 mars 1940.

Communication du secrétariat.

Nous avisons nos membres et autres intéressés que les normes et formules nouvelles ou révisées en 1939, mentionnées ci-dessous, sont en vente en allemand et en français au *Secrétariat de la S. I. A.*, Tiefenhöfe 11, Zurich et chez *Rouge & C^{ie} S. A.*, rue Haldimand 6, Lausanne.

- N° 106 Normes concernant l'installation et l'exploitation des ascenseurs et monte-charge (révisées) ;
- N° 123 Conditions et mode de métré pour les travaux de ferblanterie et les toitures en produits bitumés (révisées) ;
- N° 134 Conditions et mode de métré pour les planchers sans joints et sols divers (révisées) ;
- N° 136 Conditions et prescriptions pour la fourniture des ascenseurs et monte-charge (révisées) ;
- N° 142 Conditions et mode de métré pour les volets, volets à rouleaux et stores (nouvelles) ;
- N° 25 Contrat entre le maître de l'ouvrage et de l'ingénieur concernant les études techniques des bâtiments (nouveau) ;
- N° 114 Normes de la S. I. A. concernant les monte-pentes pour skieurs (nouvelles).

Les formules sont en vente au prix de Fr. 0.40, N° 106 au prix de Fr. 1.40 l'exemplaire.

Le Secrétariat.

Zurich, le 20 mars 1940.

CORRESPONDANCE

On nous prie de porter à la connaissance de nos lecteurs la lettre suivante :

Le 28 mars 1940.

Monsieur F. BRAUNING,

Président de la *Commission pour les concours d'architecture*¹
BALE, Greifengasse 23.

Monsieur le président,

Je m'adresse à vous au sujet du concours que la Municipalité de Lausanne a ouvert récemment pour la construction de nouveaux abattoirs.

Le jugement de ce concours pose à nouveau la question des infractions au programme qui a fait l'objet de la circulaire du Comité central en date du 20 janvier 1940². Dans cette circulaire, le Comité central réfute l'opinion selon laquelle des infractions sans gravité sont admissibles et n'entraînent pas obligatoirement une disqualification.

Dans le cas présent, nous constatons que parmi les projets primés il s'en trouve un qui, de l'aveu même du jury, n'a pas tenu entièrement compte des réponses aux questions des concurrents. Il a en particulier prévu l'extension d'un des

¹ Commission de la *Société suisse des ingénieurs et des architectes*. Réd.

² Cette circulaire a été publiée à notre numéro du 10 février 1940, p. 32. Réd.

bâtiments sur une zone interdite (voir remarques générales du programme). Cette infraction n'a pas été relevée par le jury, bien qu'elle fut déterminante pour l'implantation des bâtiments.

Je saisis l'occasion pour signaler également en passant que parmi les projets primés certains ne répondent pas à la clause du programme qui exclut tous croisements et chevauchements.

Je vous demande s'il n'y a pas lieu que la Commission des concours se prononce dans ce cas afin d'établir avec plus de clarté les bases d'un jugement conforme au programme.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'expression de mes sentiments distingués.

F. GAMPERT.

BIBLIOGRAPHIE

Agendas Dunod, 1940. 10/15 cm; reliure en simili-cuir; prix 26 fr. franç. par volume.

Nous avons reçu les volumes suivants de cette collection bien connue de nos lecteurs :

Bâtiment, par J. Couderc, 59^e édition.

Electricité, par L.-D. Fourcault, 59^e édition.

Béton armé, par V. Forestier, 13^e édition.

Utilisation des combustibles, par A. Siron, ingénieur à l'Usine à gaz de Bruxelles. — 1 vol., 450 p., 88 fig.; éditeur: Librairie polytechnique Ch. Béranger, Paris et Liège, 1939.

A la préface de ce volume M. Welwaert s'exprime comme suit :

« Sous le titre *Utilisation des combustibles*, M. Siron a groupé une série de conférences données au personnel technique de l'Usine à gaz de la ville de Bruxelles. L'ouvrage ainsi formé étudie, successivement, les divers traitements opérés dans l'industrie gazière et il effectue cette étude d'une manière méthodique et absolument originale. Alors que les principaux traités se bornent, jusqu'ici, à donner de longues descriptions de procédés ou d'appareils, le livre actuel s'écarte complètement de cette méthode et ne recherche que les principes qui régissent les traitements effectués. Ceci fait prévoir une évolution de la théorie gazière, évolution qui doit aboutir à une connaissance vraiment scientifique. La science n'est rien sans généralisation, a dit le physicien Rayleigh.

De nombreuses idées personnelles ajoutent au mérite de l'ouvrage dans lequel l'auteur ne se cache pas d'avoir introduit de nombreuses théories existantes. Au contraire, la bibliographie qu'il fournit rend facile le travail du lecteur qui cherche à approfondir les questions exposées. Il reste à M. Siron le mérite d'avoir groupé des études éparpillées dans d'innombrables ouvrages et revues et d'avoir fait un ensemble qui constitue une technique gazière appliquée, plus évoluée que les nombreuses compilations descriptives publiées à ce jour.

Le livre s'adresse aux débutants et reprend à la base les théories fondamentales de la physique et de la chimie, mais il conduit le lecteur extrêmement loin, si loin même, qu'il constitue pour l'initié un guide précieux montrant les routes à parcourir.

Citons, parmi les principaux chapitres :

la théorie de la gazéification et l'exposé des applications pratiques qui peuvent être déduites des principes et découvertes de Henry Le Châtelier ;

l'application aux fours de la théorie de Groume-Grijmaïlo donnant l'explication des paradoxaux valeurs des pressions relevées dans les carneaux de circulation des gaz de chauffage ;

l'explication théorique des principes de base du traitement du gaz par lavage et des résultats que permettent d'obtenir les divers modes de circulation du liquide ;

l'intéressante étude consacrée à l'avenir de l'industrie du gaz et la compréhension des techniques les plus modernes

rendue aisée par la connaissance des théories formulées dans l'ouvrage.

Chacun des chapitres a, en outre, l'avantage de séparer le connu de l'inconnu et de montrer, à chaque instant, l'empirisme qui régit la plupart des solutions adoptées. L'auteur a préparé la tâche de l'ingénieur ou du technicien gazier en lui offrant, en un nombre relativement restreint de pages, toutes les connaissances qu'une instruction non spécialisée ne leur permet pas d'acquérir. En leur épargnant une longue période d'initiation, il leur permet de consacrer utilement un temps précieux à des études nouvelles qui doivent, fatalement, faire progresser rapidement notre industrie. »



ZÜRICH, Tiefenhöfe 11 - Tél. 35426. - Télégramme: INGÉNIEUR ZÜRICH.

Gratuit pour les employeurs. — Fr. 2.— d'inscription (valable pour 3 mois) pour ceux qui cherchent un emploi. Ces derniers sont priés de bien vouloir demander la formule d'inscription du S. T. S. Les renseignements concernant les emplois publiés et la transmission des offres n'ont lieu que pour les inscrits au S. T. S.

Emplois vacants :

Section mécanique.

217. *Chimiste*. Célibataire. Analyses et fabrication. Pérou (Amérique du Sud).

219. *Ingénieur ou technicien-mécanicien*. Montage et entretien de machines et d'installations de chantier. Suisse centrale.

221. *Technicien-électricien*. Montage d'installations électriques et entretien de moteurs électriques. Suisse centrale.

223. *Jeune technicien*. Langue allemande. Notions de français et d'anglais désirables. Entrée au plus tôt. Bureau d'exploitation d'une fabrique d'appareils électriques. Suisse orientale.

227. *Jeune technicien-mécanicien*. Entreprise industrielle du nord-ouest de la Suisse.

231. *Ingénieur ou technicien-électricien*, éventuellement *ingénieur ou technicien-mécanicien*. Projets et vente. Langues arabe et anglaise. Importante fabrique de machines suisse.

233. Plusieurs *ingénieurs-mécaniciens* et *techniciens-mécaniciens* Projets et dessins d'atelier de machines. Age : 20 à 35 ans. Bonne connaissance de la langue française indispensables. Engagement pour la durée de la guerre au moins. Importante entreprise industrielle, environ de Paris.

235. *Technicien ou ingénieur*. Bureau des prix de revient, chronométrage en ateliers. Importante entreprise industrielle de Suisse romande.

237. *Spécialiste*. Tréfilage et laminage des aciers. *Mécanicien, technicien ou ingénieur* ayant fait un apprentissage complet de mécanicien et ayant de la pratique. Importante entreprise industrielle de Suisse romande.

247. *Technicien-mécanicien* diplômé. Service d'exploitation d'une fabrique de machines agricoles. Suisse centrale.

253. *Technicien-électricien*, de même 1 *technicien-mécanicien* et 1 *dessinateur*. Zurich.

255. *Ingénieur*, célibataire, 30 à 35 ans. Direction commerciale et technique d'une affaire de transports automobiles avec atelier de réparations. Entreprise sérieuse française en Indochine. Langue française parlée et écrite indispensable.

Sont pourvus les numéros : de 1939 : 519 — de 1940 : 21, 31, 129.

Section bâtiment et génie civil.

210. *Ingénieur civil* diplômé, très expérimenté, 30-40 ans, robuste, énergique, supportant bien l'altitude. Travaux en galeries, accessoirement béton armé. Direction d'un chantier de travaux hydrauliques de haute montagne déjà en activité. Pyrénées (France). Place bien rétribuée. Français indispensable. Importante société française.

214. *Technicien en béton armé*, éventuellement jeune *technicien en génie civil*. Suisse orientale.

216. *Technicien en génie civil*. Levés de plans, projets de routes. Bureau d'ingénieur de Suisse centrale.

218. *Technicien ou dessinateur architecte*. Projets, plans et détails de construction. Bureau d'architecte de Suisse centrale.

220. *Ingénieur constructeur*. Acquisition en matériaux de construction. Age : 26 à 35 ans. Correspondance technique et commerciale. Suisse méridionale.

222. *Technicien ou dessinateur*. Serrurerie (portes blindées, fermeture imperméables au gaz, etc.). Suisse orientale.

Sont pourvus les numéros : de 1939 : 1032, 1086, 1114, 1182 — de 1940 : 14, 62, 72, 186.

Rédaction : D. BONNARD, ingénieur.